Opération « tranquillité vacances »

Vous partez en vacances, les services de la gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile en votre absence.

Laisser plusieurs semaines son habitation sans surveillance peut générer des inquiétudes, notamment celle d'un éventuel cambriolage. L'opération « Tranquillité vacances » vous permet, pendant toute absence prolongée, de bénéficier d'une surveillance de votre domicile par les forces de l'ordre. Ce service est gratuit. Les agents viennent chez vous vérifier si les portails et les portes sont bien fermés et s'assurent que rien n'est suspect.

Pour en bénéficier, vous devez remplir un formulaire et le déposer auprès de la police municipale, d'une brigade de gendarmerie ou d'un commissariat de police. Il est impératif de faire cette démarche au moins 2 jours avant votre départ.

Téléchargez le formulaire : cliquez ici.